
Charte

interprofessionnelle

de la filière du livre
en Auvergne-Rhône-Alpes

Ce quinous [li]

Le livre est un objet de culture, de partage et de formation. Transmetteur de savoirs et d'émotions, il est un vecteur essentiel de la connaissance et de la liberté, forme les imaginaires autant que les citoyens, contribue à construire une communauté de rencontre autour des œuvres et de la création.

Le livre est aussi le cœur d'un écosystème d'acteurs professionnels qui, dans l'ensemble des régions et des territoires, unissent leurs compétences, leurs savoir-faire et leur passion pour créer, éditer, produire, diffuser, distribuer, vendre, prêter, partager, transmettre la diversité de ses contenus, aux lecteurs de toutes provenances et de tous horizons. À travers leur créativité, leur travail et leur engagement en faveur de l'accès du plus grand nombre au livre et à la lecture, ces professionnels contribuent à tisser des liens entre les territoires, entre les habitants et entre les générations.

Acteurs de la première des industries culturelles, les créateurs et l'ensemble des professionnels du livre, qu'ils soient auteurs, auteurs-illustrateurs, traducteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs, libraires, organisateurs de festivals, bibliothécaires, documentalistes, œuvrent communément au service de la diversité de l'offre éditoriale et de la diffusion de tous les livres et de toutes les formes de lecture.

À travers cette charte interprofessionnelle, la filière du livre en Auvergne-Rhône-Alpes souhaite rappeler la réalité des métiers qui la composent, mettre en avant ses acteurs, la plus-value que chacun apporte à l'objet livre, leur pluralisme et la richesse de cette diversité. Elle entend aussi donner des repères sur les engagements et les responsabilités des uns et des autres, et contribuer ainsi à renforcer les liens entre créateurs, producteurs, diffuseurs et médiateurs, d'une part, et l'ensemble des lecteurs, d'autre part.

Pour que ceux qui nous lisent puissent découvrir l'importance de ce qui nous lie.

idées reçues !

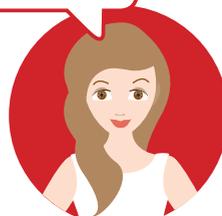
Plus
personne
ne lit !



FAUX Bien que la lecture soit confrontée à la montée des pratiques culturelles connectées, on n'a jamais autant lu qu'aujourd'hui. D'après le baromètre 2019 du Centre National du Livre « les Français et la lecture », **92 %** des Français sont lecteurs de livre...

Les livres, ce n'est pas
pour moi/toi/lui/elle/
nous/vous/eux !

FAUX Parce qu'il y a autant de livres et de lectures que de lecteurs, parce que le secret d'un livre se trouve aussi en chacun de « nous », mais aussi parce que la diversité de l'offre éditoriale s'adresse à tous et partout.



Les livres sont
de plus en plus
chers !



FAUX Le livre est un bien de consommation durable. La marge entre le coût de sa fabrication et son prix de vente est parmi les plus faibles dans le commerce. Son coût évolue d'ailleurs généralement moins vite que l'indice général des prix à la consommation et les salaires ne sont souvent pas en adéquation avec le niveau de qualification des professionnels. Est-ce pour cela que les métiers du livre sont souvent perçus comme des « métiers passion » ? Pas seulement...

**Le livre papier,
c'est fini !**



FAUX Si la part des livres numériques se fait une place sur le marché, la production éditoriale n'a jamais été aussi abondante qu'aujourd'hui.

Les lecteurs sont très attachés au livre imprimé, à son toucher, à l'imaginaire ou au savoir qu'il renferme. À l'heure où la déconnexion devient un droit, le livre imprimé permet de s'évader, sans écran ni réseau !

**Un livre est
moins cher sur
Internet qu'en
librairie !**

FAUX C'est l'éditeur qui fixe le prix du livre. Son prix est partout le même, qu'il soit vendu en librairie, en grande surface ou sur Internet.

La loi du 10 août 1981, dite loi Lang, impose au livre un « prix unique », quel que soit son canal de vente.



**Les livres, ce
n'est « QUE » de
la littérature...**



FAUX La littérature adulte et jeunesse ne représente qu'environ 1/3 du marché. Il existe des livres sur une infinité de sujets et dans de multiples formats. Ils peuvent être composés de textes, de dessins, d'images, de matières, de sons..., raconter des histoires et des paysages, ou aborder des idées, des théories, des questions de société ou de science, ou encore l'apprentissage des langues... Les livres sont infiniment multiples.

les métiers

LES AUTEURS : écrivains, scénaristes, illustrateurs, dessinateurs, traducteurs, constituent le point de départ de la chaîne et le fondement du processus de création de l'œuvre et de la valeur de l'œuvre. Soumises à une temporalité singulière et devant être rémunérées comme telles, l'écriture et l'illustration incarnent une forme essentielle de la liberté d'expression et de création. De la singularité des œuvres de l'esprit découlent la propriété littéraire et artistique et le droit d'auteur.

LES ÉDITEURS donnent vie et forme aux œuvres de l'esprit, assumant les risques intellectuels, juridiques et financiers liés à l'acte de publier. Ils inscrivent leurs choix dans le cadre d'une politique éditoriale et assument la conception et la fabrication des ouvrages papier ou audio et numériques, eux-mêmes ou par des prestataires spécialisés : directeurs de collection, relecteurs-correcteurs, narrateurs, metteurs en page, graphistes, maquettistes, iconographes, photograpeurs, imprimeurs, responsables commerciaux, responsables de cession de droits et droits dérivés, attachés de presse, spécialistes du marketing et de la communication.

LES DIFFUSEURS, responsables commerciaux, représentants, travaillent avec les éditeurs pour représenter leurs catalogues dans les différents points de vente et promouvoir l'offre éditoriale auprès des libraires et autres points de vente du livre.

LES DISTRIBUTEURS : à travers la gestion industrielle des commandes, de l'acheminement et des stocks d'une multiplicité d'éditeurs, les distributeurs permettent aux livres d'être présents dans tous les points de vente du territoire de manière unifiée.

LES LIBRAIRES : par leur travail de sélection, de conseil, de mise en avant des titres, dans leurs magasins ou hors les murs, les libraires indépendants, généralistes ou spécialisés dans un domaine éditorial, assurent la rencontre entre les livres et leurs lecteurs. À travers leur politique d'animation et les liens qu'elles entretiennent avec les acteurs culturels de leur territoire, les librairies sont de véritables commerces culturels de proximité.

LES FESTIVALS DU LIVRE : organisés par des associations culturelles, des établissements publics ou des collectivités, les fêtes et les salons du livre, généralistes ou spécialisés dans un domaine éditorial, proposent aux lecteurs de rencontrer les auteurs dans le cadre d'événements festifs et saisonniers qui rassemblent une grande diversité de publics dans une grande diversité de territoires. Ils promeuvent la filière du livre et la lecture auprès du grand public.

LES BIBLIOTHÉCAIRES : à travers le prêt d'ouvrages, l'action culturelle et l'accueil des publics les plus larges dans leurs établissements, véritables lieux de vie inscrits dans les territoires, les bibliothécaires conseillent et valorisent les livres en les rendant accessibles à tous, à travers les collections physiques et numériques, mais aussi en faisant vivre les savoirs et les littératures par la médiation culturelle et scientifique.

LES PRESCRIPTEURS : critiques, journalistes, blogueurs, influenceurs du web, les prescripteurs fédèrent des communautés de lecteurs aux frontières mouvantes autour de choix de lecture éditorialisés et personnalisés.

Article 1

respecter l'écosystème du livre

Les différents métiers de la chaîne du livre composent un écosystème où les spécificités de chacun se mettent en cohérence afin que des livres existent et qu'ils soient lus. Par l'exercice de son métier et les compétences qu'il apporte, chaque professionnel contribue à enrichir cet écosystème. Au-delà de leurs intérêts particuliers, ces acteurs sont interdépendants, le chemin qu'emprunte la création d'un auteur pour parvenir jusqu'à son lecteur impliquant tour à tour chacune de leurs compétences.

L'interdépendance des métiers implique le respect mutuel comme base de la déontologie qui rassemble l'interprofession au service de la filière du livre, et s'impose dans le cadre des relations professionnelles. Ces valeurs de solidarité, qui fondent l'interprofession, sont également prépondérantes entre acteurs d'un même métier, chacun s'engageant à respecter la réglementation ainsi que les usages de sa profession, quelles que soient les situations de libre concurrence, celle-ci devant demeurer juste et loyale.

La vie de cet écosystème est protégée par un cadre légal (loi de 1981, dite « loi Lang », instaurant un prix unique du livre ; loi de 2011 instaurant le prix unique du livre numérique ; loi de 2014, dite « loi anti-Amazon », interdisant la gratuité des frais de port) qui contribue à assurer la diversité de l'offre éditoriale et le maintien d'un réseau de librairies indépendantes assurant l'accès à une offre diversifiée de livres sur l'ensemble du territoire. Cette législation protège aussi le lecteur et lui assure une offre équitable, en prix et en diversité, partout où il se trouve. En ce sens, la loi sur le prix unique du livre, qui garantit une forme de diversité culturelle, est l'une des premières lois de développement durable en France.

Ces dispositifs légaux visent également à protéger l'écosystème de pratiques industrielles et commerciales abusives, mais aussi de la menace que constitue le piratage, papier ou numérique, le non-respect du droit d'auteur et, plus généralement, des dispositions relatives à la propriété intellectuelle.

**le
médiateur
du livre**

Le médiateur du livre est chargé de la conciliation des litiges portant sur l'application de la législation relative au prix du livre. Il intervient également dans le règlement des différends portant sur l'activité éditoriale des éditeurs publics.

Pour autant, le livre étant à la fois un objet de première nécessité culturelle et un produit dont la marge de vente est la plus faible dans le commerce de détail, cet écosystème reste fragile. Pour maintenir sa vitalité et sa diversité, la juste rémunération de l'ensemble des acteurs, notamment les premiers d'entre eux que sont les créateurs, constitue une priorité.

Mais si l'équilibre de l'écosystème du livre est assuré par le comportement vertueux des acteurs eux-mêmes, il doit aussi être préservé par le biais du soutien de l'action publique ainsi que des comportements des lecteurs, consommateurs culturels responsables, qui constituent le dernier maillon de la chaîne du livre et sa finalité.

Article 2

encourager la diversité

Diversité de la création littéraire et graphique, diversité éditoriale, diversité de l'offre de livres, des lieux et des événements dédiés au livre et à la lecture. Les professionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes, dans leurs différents métiers et dans leurs différents lieux, physiques ou virtuels, sont les garants d'une large diffusion de la création et des idées, contribuant par leur activité au lien social et à la vitalité démocratique et culturelle du territoire régional.

Le travail des auteurs, auteurs-illustrateurs, traducteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs, libraires, organisateurs de festivals, bibliothécaires, enseignants-documentalistes, constitue une forme de coopération solidaire au service du livre et de la diversité des lecteurs et des territoires. Car chaque lecteur, quels que soient son lieu d'habitation, ses origines sociales et culturelles, ses choix et ses goûts en matière de lecture, doit avoir accès au livre qu'il souhaite et qui lui correspond.

Les professionnels du livre œuvrent donc communément pour assurer l'accès à la plus grande diversité d'ouvrages (littérature, sciences humaines et sociales, bande dessinée, art, patrimoine, sciences, loisir, vie pratique...) et de formats d'ouvrages (imprimés, numériques, audio, transmédia), dans tous les secteurs de la production éditoriale.

**l'écosystème du livre
en Auvergne-Rhône-Alpes**

280 librairies
indépendantes

600 auteurs

220 fêtes et
salons du livre

150 maisons
d'édition

900 bibliothèques

Article 3

faire vivre le(s) territoire(s)

Fenêtre ouverte sur le monde et sa compréhension, vecteur de la liberté de pensée et de la diversité des cultures, le livre ne connaît aucune frontière et œuvre à l'universalité du partage de la création, de l'imagination et de la réflexion. Cependant, à travers ceux qui les écrivent, les dessinent, les publient, les vendent, les prêtent, les racontent et les lisent, il est aussi le ferment d'une vie partagée dans un territoire.

Acteurs culturels de proximité, les librairies et les bibliothèques, tout comme les fêtes et les salons du livre, sont les principaux vecteurs de l'accès au livre et constituent souvent, notamment dans les territoires éloignés des centres urbains, les seuls porteurs d'une offre culturelle accessible. Ils contribuent donc de manière essentielle à animer la vie de leur territoire et à créer des échanges et du lien social entre ses habitants.

Du point de vue du territoire et de la vie des citoyens qui l'habitent, la proximité entre les acteurs de la filière du livre est une force qui permet la collaboration interprofessionnelle et la coopération au service des lecteurs comme des publics éloignés de la lecture. Quels que soient les choix personnels et les affinités professionnelles de chacun des acteurs, tous ensemble forment une communauté de partage et d'action autour du livre. La qualité des relations qu'ils tissent entre eux est donc un facteur dynamisant pour leur propre activité, mais aussi pour la vie culturelle d'un territoire.

À travers les services qu'ils rendent et les activités qu'ils développent, ensemble ou avec des partenaires tels

que les établissements scolaires, les collectivités, les associations, les lieux ou les événements culturels, les professionnels du livre nourrissent le territoire auquel ils sont attachés et dont eux-mêmes se nourrissent.

Les acteurs de la filière du livre rappellent ainsi le rôle éminent qu'ils jouent dans la vitalité économique et culturelle des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes et soulignent l'importance du soutien public à ce secteur, à travers des politiques culturelles adaptées et conçues en concertation avec les professionnels des différents métiers.

Article 4

partager et transmettre

Quelle que soit sa forme, papier, audio ou numérique, le livre est un objet de connexion au monde, et ce partage est au cœur des activités de médiation menées par tous les professionnels du livre en direction du plus grand nombre de lecteurs et de non-lecteurs. Si les bibliothèques et les manifestations littéraires sont la source de multiples propositions dans ce domaine, tous les métiers sont concernés et mènent leurs propres initiatives, seuls ou en collaboration avec d'autres acteurs culturels ou institutionnels. Les jeunes publics, parce qu'ils sont les lecteurs et les citoyens de demain, sont au centre des préoccupations des médiateurs du livre et de l'ensemble des professionnels.

Parce qu'ils savent le pouvoir du livre et de la lecture, leurs vertus éducatives et émancipatrices, les repères qu'ils constituent dans les flux d'informations auxquels

nous sommes confrontés, les professionnels s'engagent quotidiennement en faveur du partage et de la transmission de ce que les livres renferment de liberté et de découverte, comment ils nous aident à ressentir, imaginer, comprendre, hiérarchiser, classer... Ce combat concerne tous les publics : lecteurs et non lecteurs, petits et grands, personnes éloignées du livre ou empêchées de lire du fait d'un handicap.

Aujourd'hui, dans un contexte de mutation des outils et des pratiques, les acteurs de la chaîne du livre continuent à croire plus que jamais en la nécessité de promouvoir et de partager la lecture avec tous les publics, sous toutes ses formes et sur tous les supports.

Article 5

s'engager

Conscients de leurs responsabilités, les créateurs et les professionnels du livre proposent à tous les lecteurs des contenus éditoriaux de qualité, enrichis par leurs compétences : créations originales, choix éditoriaux, sélections et conseils personnalisés, recommandations, médiation et partage. Ce travail souterrain aboutit à chaque fois qu'un livre et, à travers lui, un auteur, rencontre son lecteur. La plupart du temps, ce « petit miracle » ne fait pas de bruit, sinon à l'intérieur des têtes de celles et ceux qui le vivent.

Il est de la responsabilité des professionnels dans leur ensemble de contribuer à améliorer la visibilité de leur travail, ainsi que d'aider le grand public à mieux saisir

les enjeux et les mécanismes de la chaîne du livre. Cet effort collectif est nécessaire afin d'aider tous les acteurs du livre à préserver leur indépendance et à maintenir la qualité et la diversité éditoriales, face à une production de masse de plus en plus standardisée et à un marché biaisé par les nouveaux outils technologiques du marketing et des algorithmes de recommandation, qui ont tendance à enfermer les lecteurs dans des « bulles d'informations ». Cet effort et ces préoccupations concernent les acteurs eux-mêmes, mais aussi les pouvoirs publics, dont le soutien est impératif, et, plus largement, les citoyens, à travers leur prise de conscience et la responsabilité de leurs comportements.

Parce qu'un livre édité est l'aboutissement de choix successifs, parce qu'un conseil personnalisé vaut mieux qu'une recommandation automatisée, parce qu'un livre n'est pas une marchandise comme les autres, les créateurs et les professionnels du livre s'engagent à poursuivre solidairement leur mission de passeur de culture, d'émotions, de connaissances et d'informations, au profit de tous les publics et dans tous les territoires.

Conclusion

Par cet engagement, et au-delà des logiques singulières des différents métiers et de leurs impératifs économiques, les professionnels d'Auvergne-Rhône-Alpes se reconnaissent membres solidaires d'une filière du livre portée par des valeurs qu'ils souhaitent aujourd'hui réaffirmer et promouvoir à travers cette Charte interprofessionnelle de la filière du livre.

Signez cette charte et retrouvez la liste des signataires sur <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annexes/ressources/charte-interprofessionnelle-de-la-filiere-du-livre-en-auvergne-rhone-alpes>

Documentation

- **Déclaration de Berlin des organisations professionnelles du livre françaises et allemandes** (*SNE, SLF, SDLC, BDB - 2017*) : http://www.europeanbooksellers.eu/wp-content/uploads/2017/06/Declaration-de-Berlin_VF.pdf
 - **Déclaration de Fribourg sur les droits culturels** (*2007 - intégrée dans la loi NOTRe en 2015*) : <https://droitsculturels.org/blog/2013/11/28/la-declaration-de-fribourg-sur-les-droits-culturels-2007/>
 - **Charte des éditeurs de la région Rhône-Alpes** (*2005*) : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annexes/ressources/publications/charte-des-editeurs-de-la-region-rhone-alpes-2005>
 - **Charte des libraires en Rhône-Alpes** (*2003*) : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/librairie/aides-et-accompagnement-pour-la-librairie/charte-des-libraires>
 - **Charte des manifestations littéraires en Rhône-Alpes** (*2001*) : <https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/manifestations/ressources-pour-les-manifestations/publications-de-l-arald-manifestations>
-

Membres du groupe de travail

- **Auteurs** : Zac DELOUPY et Virginie OLLAGNIER
 - **Bibliothécaires et associations de bibliothécaires** : Bruno FOUILLET (*bibliothèque municipale d'Annecy*), François EPINARD (*SavoieBiblio*), Julia MORINEAU (*Enssib*), André-Pierre SYREN (*Enssib*), Fabrice BOYER (*ABF Auvergne*), Christian MASSAULT (*ABF Rhône-Alpes*)
 - **Éditeurs et association d'éditeurs** : Daniel DAMART (*Le Réalgar*), Pierre CROOKS (*Éditions Balivernes - EIRA*), André SOUTRENON (*Chronique Sociale - EIRA*)
 - **Libraires et associations de libraires** : Valériane TROBAT (*Librairie les Volcans*), Pascal ESTRAGNAT (*Librairie La Parenthèse*), Sandrine CHARREAU (*Librairie Colibris*), Marion BAUDOIN (*Libraires en Rhône-Alpes*), Élise BURANDE (*LIRA*)
 - **Organisateurs de manifestations littéraires** : Alice DESBENOIT (*En avant pays, le livre !*) et Carine D'INCA (*Printemps du livre*)
 - **Association interprofessionnelle** : Priscille LEGROS (*Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture*), Laurent BONZON (*Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture*)
-

Proclamée à l'occasion des Rencontres Interprofessionnelles du Livre, en juillet 2019, cette Charte interprofessionnelle de la filière du livre en Auvergne-Rhône-Alpes, rédigée collectivement, se veut un texte fédérateur qui souhaite rappeler les valeurs portées par celles et ceux qui œuvrent pour le livre et la lecture dans tous les territoires et auprès de tous les publics.

À travers cette Charte, la filière du livre en Auvergne-Rhône-Alpes souhaite rappeler la réalité des métiers qui la composent, mettre en avant ses acteurs, la plus-value que chacun apporte à l'objet livre, la richesse de cette diversité. Elle entend aussi donner des repères sur les engagements et les responsabilités des uns et des autres, et contribuer ainsi à renforcer les liens entre créateurs, producteurs, diffuseurs et médiateurs, d'une part, et l'ensemble des lecteurs, d'autre part.

Ouverte aux contributions durant sa rédaction, elle peut être signée par l'ensemble des professionnels de la région :

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/annexes/ressources/charte-interprofessionnelle-de-la-filiere-du-livre-en-auvergne-rhone-alpes>

« Pour que ceux qui nous lisent puissent découvrir l'importance de ce qui nous lie ».

UN TEXTE ISSU D'UN GROUPE DE TRAVAIL INTERPROFESSIONNEL

ÉDITÉ EN JUILLET 2019 PAR

EN PARTENARIAT AVEC

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
livre et lecture

